

Bayonne, le 19 décembre 2025

Madame la Présidente, Messieurs les Présidents, de Comités et Ligues,

Faisant suite à la réunion du 11 décembre à laquelle vous avez été conviés, vous trouverez ci-dessous la liste des casques autorisés par la FFPB pour la pratique de toutes les spécialités avec pelote de cuir.

Cette liste a été transmise à notre assureur qui l'a approuvée.

En toute transparence, nous lui avons expliqué que ces casques sont destinés initialement à la pratique du hockey sur glace, qu'ils ne bénéficient pas d'une homologation FFPB car impossible à obtenir pour l'instant, qu'ils sont les seuls à l'heure actuelle à protéger nuques, tempes et sont équipés d'intérieurs visant à une absorption des chocs efficace.

Le médecin fédéral a également donné son accord pour l'utilisation de ces casques offrant, à défaut d'être homologués pour la pelote basque et en l'état actuel de la situation, une bonne protection de la tête.

La FFPB a ainsi retenu les marques Bauer, CCM et Warrior. Tous les casques de ces trois marques sont donc autorisés et reconnus par notre assureur. Pour rester dans un ordre de prix raisonnable (150 euros maximum) on retiendra entre autres :

Pour les M12-M14 :

Bauer Prodigy Youth, Bauer LIL' et CCM tacks 70

Pour les M16 et plus :

Bauer RE-AKT 55, RE-AKT 65, RE-AKT 70, RE-AKT 90, RE-AKT 85, AKT 85

CCM Tacks 210, Tacks 310, Tacks 910, Résistance 110

Warrior Covert CF 80, Covert CF 100, Alpha One Pro

Avant tout achat, nous vous conseillons de bien comparer les prix de vente (en magasin ou sur internet), ils peuvent varier de manière conséquente d'un point de vente à un autre.

Le site Promoglace (magasin à Anglet) spécialisé dans les sports de glace, propose une large gamme de casques avec des prix souvent attractifs. Le site Sportega est également à visiter. Enfin les enseignes de sport bien connues dans la région disposent normalement d'un rayon hockey sur glace.

En accord avec le médecin fédéral, nous vous rappelons également qu'il est inutile de se procurer un casque avec grille. Celle-ci à défaut d'essais en laboratoire, ne présente aucune garantie de protection et peut même peut-être s'avérer dangereuse dans certains cas.

Un casque sans grille devrait en outre être moins coûteux. Toute couleur de casque est acceptée.

Ces nouvelles dispositions prendront effet dès leur publication au prochain numéro du magazine Pilota et en tout état de cause au 1er janvier 2026.

Recevez, Madame la Présidente, Messieurs les Présidents, de Comités et Ligues, nos salutations sportives.



Le Président,
Lilou ECHEVERRIA